



AVIS DE RECRUTEMENT D'UN.E CONSULTANT.E INDIVIDUELLE POUR L'ÉVALUATION FINALE DE LA PHASE DE CONSOLIDATION DU PROJET D'APPUI AUX ACTIVITÉS GÉNÉRATRICES DE REVENUS (PA-AGR)

1. Contexte et justification

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des communautés impactées par l'exploitation des mines notamment par les opérations de la Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG), le Centre d'Étude et de Coopération Internationale (CECI), la CBG et les 3 Conseils préfectoraux de développement (CPD) de Boké, Téliélé et Gaoual ont signé une convention de partenariat de 5 ans avec une phase pilote de 3 ans (2017-2021) pour la mise en œuvre du « Projet d'Appui aux Activités Génératrices de Revenus » (PA-AGR) au profit des femmes et des jeunes.

Ce projet vise à améliorer durablement les conditions socio-économiques de groupements d'intérêt économique (GIE) constitués principalement de femmes et jeunes à travers le développement d'activités génératrices de revenus (AGR). Il s'agit de GIE œuvrant dans l'élevage de petits ruminants, la culture maraîchère, la production de plants fruitiers et forestiers, l'apiculture, le mareyage, la pêche, le fumage de poisson, la boulangerie et la briqueterie. Toutefois, la majorité d'entre eux évoluent dans le secteur de la production agricole.

Ce projet exécuté en deux phases, couvre 10 Communes à savoir : la Commune Urbaine de Boké, les CR de Kamsar, Kolaboui, Tanènè, Sangarédi, Bintimodia (Préfecture de Boké), les CR de Daramagnaki, Missira (Préfecture de Téliélé) et CR de Wendou-M'Borou, Koumbia (Préfecture de Gaoual).

Si la première phase du PA-AGR (phase pilote) visait le développement des Activités Génératrices de Revenus (AGR) des communautés impactées par les activités minières, la seconde phase du PA-AGR (phase de consolidation) quant à elle, vise à consolider et à pérenniser les acquis de la première phase du projet à travers l'accompagnement de 23 GIE sélectionnés sur la base de critères objectifs parmi les 48 de la première phase.

Suivant le plan SERA et le PTA actualisé du projet, il est prévu une évaluation finale du niveau d'atteinte des indicateurs de résultats du projet. C'est à titre que ce présent un appel à candidature est lancé par le CECI pour le recrutement d'un.e consultant.e physique ou moral pour conduire ce processus.

2. Objectifs de l'évaluation

2.1 Objectif global

L'objectif de cette évaluation finale est d'établir un bilan exhaustif de la phase de consolidation du Projet d'appui aux activités génératrices de revenus (PA-AGR), en fournissant une compréhension précise et approfondie de son développement, de son contexte et de son impact. Elle permettra d'évaluer la performance globale ainsi que la qualité des activités mises en œuvre et les résultats obtenus durant la phase de consolidation du projet.

2.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de l'évaluation finale du projet sont les suivants :

- Évaluer l'intervention et la performance globale du projet ;
- Analyser les résultats obtenus et la qualité des actions menées ;

- Examiner la mobilisation et l'implication des parties prenantes au projet ;
- Identifier les points de vigilance et les bonnes pratiques pour tirer des enseignements utiles ;
- Mesurer l'impact des activités sur les groupes cibles, en évaluant les changements apportés et leur contribution au développement de l'économie locale;
- Évaluer la durabilité des résultats et les facteurs de succès ou de risque pour assurer la pérennisation des actions ;
- Formuler des recommandations stratégiques pour adapter et renforcer les interventions futures ;
- Analyser l'efficacité dans la gestion des ressources du projet versus les résultats obtenus ;
- Vérifier l'adéquation des activités avec les besoins actuels des bénéficiaires et du contexte local ;

3. Cibles

La collecte de données touchera les parties prenantes (autorités administratives des Préfectures de Boké, Gaoual et Télémélé, représentants de la CBG, membres des GIE, élus, personnel clé des Communes, services techniques, OSC/groupes des jeunes, organisation des femmes des Communes de Kamsar, Kolaboui, Tanènè, Sangarédi, Bintimodia, Daramagnaki, Missira, Wendou-M'Borou et Koumbia).

4. Critères de l'évaluation

L'évaluation finale du projet doit prendre en compte les critères ci-après :

4.1 Pertinence

Mesure dans laquelle les objectifs et la conception de l'intervention correspondent aux besoins et aux priorités des communautés bénéficiaires et autorités de la zone d'impact de la CBG.

4.2 Impact

Mesure dans laquelle l'intervention est compatible avec les autres interventions menées dans la zone et avec le secteur minier.

- Effets primaires et secondaires, positifs et négatifs, générés directement ou indirectement par l'intervention à long terme ;
- Comment le projet se déploie dans l'écosystème de la recherche et de l'innovation afin de permettre aux acteurs (chercheurs et entrepreneurs) de cet écosystème de pouvoir trouver des solutions durables adaptées aux réalités locales ;
- Évaluer toute incidence négative inattendue.

4.3 Efficacité

Mesure dans laquelle l'intervention produit, ou est susceptible de produire, des résultats de façon économique et dans les temps.

- Analyse du cadre logique, des activités, de la durée du projet, des ressources et des indicateurs de suivi ;
- Analyse de la gestion directe de l'initiative par l'organisation de mise en œuvre : capacité de gestion organisationnelle et du partenariat, les relations avec les autorités locales, les bénéficiaires directs et indirects, en termes de quantité et de qualité ;

4.4 Efficacité

Mesure dans laquelle les objectifs et les résultats de l'intervention ont été atteints, ou sont en train de l'être, y compris les résultats différenciés entre populations touchées et non touchées par l'initiative.

4.5 Pérennité/durabilité

Mesure selon laquelle les bénéfices et les retombées de l'intervention perdureront ou sont susceptibles de perdurer dans le temps.

5. Etat de réalisation des indicateurs du cadre logique

Est requise l'évaluation du niveau d'atteinte des indicateurs relatifs aux objectifs spécifiques et aux produits décrits dans le cadre logique du projet, à partir de la conception et de l'administration d'un ou plusieurs outils spécifiques.

6. Recommandations pour le futur

Au-delà des enjeux de redevabilité vis-à-vis des principales parties prenantes (CBG, autorités, élus et communautés), cette évaluation poursuit également un objectif d'apprentissage visant à mettre en lumière et analyser les bonnes pratiques et leçons apprises afin de proposer des recommandations qui pourront être utiles pour le développement dans la zone ou autour des industries extractives.

7. Quelques questions relatives à l'évaluation finale

La mission d'évaluation examinera les performances globales du Projet d'appui aux activités génératrices de revenus (PA-AGR) durant la phase de consolidation par rapport aux résultats attendus et s'appesantira principalement sur certaines questions de façon spécifique :

7.1 Evaluation des performances du projet, les préoccupations majeures auxquelles il faudra répondre sont :

- Quelle est la performance du projet en termes d'atteinte des résultats escomptés en référence aux indicateurs et cibles du cadre de ressources et résultats et de réalisation des activités prévues ?
- En rapport avec les ressources mises à disposition et les activités effectives, quels sont les signes et preuves que le projet a atteints ou pourra atteindre ses objectifs ?
- Quelles valeurs ajoutées ou conséquences peuvent être attribuées au projet à ce stade ?
- Quel est le degré de satisfaction des diverses parties prenantes vis-à-vis du programme et des résultats atteints ?

7.2 Evaluation de la durabilité des résultats, la mission évaluera les possibilités de pérennisation des acquis du projet sur des aspects tels que :

- Quelle a été la contribution du projet au renforcement des capacités en matière de recherche et d'innovation et d'entrepreneuriat au niveau de la zone d'intervention ?
- Quels outils devraient être mis en place pour assurer la durabilité et la diffusion des produits assurés par le projet ?
- Le niveau de fonctionnalité et durabilité des outils réalisés.

7.3 Facteurs déterminants dans la mise en œuvre du projet, dans le cadre de la mise en œuvre il est important de se demander si :

- Le projet possède-t-il une vision claire des résultats à atteindre et des moyens nécessaires devant être mobilisés à cet effet ?
- Les hypothèses et les risques identifiés ont-ils été pertinents ? ont-ils été bien gérés ?

- Le projet a-t-il été bien conçu et s'insère-t-il dans les stratégies nationales de la Guinée en matière de recherche, d'innovation et d'entrepreneuriat ?
- Les arrangements de gestion du projet étaient-ils adéquats et appropriés ?
- La gestion du projet a-t-elle été axée sur l'atteinte des résultats ?
- A-t-il existé des goulots d'étranglement au niveau des décaissements entre le projet et ses micro-projets ?
- Les systèmes de gestion et de rapportage ont-ils fonctionné correctement ?

8. Résultats attendus

Au terme de cette évaluation, le commanditaire devra disposer d'éléments probants sur :

- Le degré de réalisation des activités et les résultats atteints tels que programmés dans le cadre logique du projet ;
- Les facteurs ayant influencé positivement ou négativement à tous les niveaux l'atteinte des objectifs du projet ;
- La pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficacé et la viabilité/durabilité du projet à travers les AGR développées ;
- Les changements survenus au niveau des « groupes cibles » que sont les femmes et les jeunes et déterminer la contribution du projet à ces changements. Il s'agira notamment d'identifier les effets induits des différentes interventions du projet sur les bénéficiaires finaux du projet ;
- Evaluer la pertinence, la cohérence, l'efficacité et l'efficacé des dispositifs de mise en œuvre, de gouvernance, de gestion et de suivi-évaluation ;
- Identifier et documenter les enseignements qui résultent de la mise en œuvre du projet en termes de bonnes ou de mauvaises pratiques ;
- La courbe de progression de niveau de mise en œuvre des recommandations de l'évaluation à mi-parcours est effectuée.

9. Livrables attendus

La mission devra produire les rapports suivants :

- Serveur Kobo créé pour PA-AGR
- PowerPoint de la formation des énumérateurs;
- Un rapport initial (démarrage) de la mission ;
- Un rapport provisoire d'évaluation (copie électronique) ;
- Un rapport final (le rapport final de la mission ne devra pas excéder 50 pages, annexes non comprises) en version électronique et tous les supports.
- Une présentation power point sur les résultats, conclusions et recommandations de la mission (électronique).
- Une copie électronique de la base de données collectée (brutes et nettoyées).

10. Méthodologie

Bien que Le/la consultant(e) détaillera son approche méthodologique selon ses expériences et sa compréhension des TDR, le déroulement de la mission devrait comporter minimalement les étapes ci-après :

- Réunion de cadrage ;
- Revue documentaire
- Exploitation de toute la documentation produite dans le cadre de la mise en œuvre du projet.
- Digitalisation questionnaires pour la collecte des données :
 - Créer un compte d'hébergement des données sur le site <https://www.kobotoolbox.org/>

- Digitaliser les outils de collecte (questionnaires de l'enquête) ;
- Sélectionner et former les énumérateurs et suivre en ligne, le processus de collecte des données relativement aux indicateurs ;
- Configurer l'application Kobo collect sur les tablettes et importer les données collectées.
- Collecte, transcription, exportation et analyse des données quantitatives et qualitatives ;
- Rédaction de la version provisoire du rapport et partage avec l'équipe de projet pour le débriefing ;
- Finalisation du rapport en tenant compte des commentaires fournis par l'équipe du projet ;
- Réunion finale de partage des résultats et des recommandations de l'évaluation ;
- Remise du rapport final.

11. Structure du rapport

Le rapport d'évaluation version finale doit être remis au CECI au plus tard le 10 novembre 2025. Le rapport doit être rédigé en français et peut suivre au minimum le format recommandé suivant :

- Liste des acronymes ;
- Une synthèse de quatre pages au maximum décrivant le contexte, les buts et les objectifs de l'évaluation, l'approche et les méthodes d'évaluation et un résumé des principales déductions, conclusions et recommandations ;
- L'étendue et les objectifs de l'évaluation en abordant les principales questions liées à l'évaluation ;
- L'approche et méthodes d'évaluation ;
- L'analyse des données ;
- La matrice d'évaluation sur la base des 5 critères (pertinence, efficience, efficacité, impact et durabilité) remplie ;
- Une mise à jour des indicateurs du projet et discussion sur leur pertinence ;
- Les déductions et conclusions ;
- Les recommandations ;
- Et les enseignements tirés ou leçons apprises.

12. Profil du/de la consultant(e)

La mission d'évaluation sera conduite par un(e) expert(e) spécialiste en évaluation des programmes et projets ayant une solide expérience dans la formulation et/ou l'évaluation de programmes/projets.

Il/elle doit répondre au profil suivant :

- Diplôme universitaire de deuxième cycle (minimum BAC+5) en Management des projets, en Economie numérique, en Entrepreneuriat ou tout autre discipline connexe ;
- Expérience professionnelle d'au moins 5 ans en matière de gestion, suivi et/ou d'évaluation de projets/programmes de développement ;
- Avoir une expérience pratique dans la collecte digitale des données ;
- Avoir une connaissance de l'utilisation de l'outil kobotoolbox ;
- Connaissance et expérience dans les enjeux d'égalité entre les sexes, des enjeux environnementaux et de la gouvernance des organisations en zone extractive.
- Capacité à produire un travail de qualité dans des délais serrés.
- Excellente connaissance de la langue française ;
- Excellente capacité d'écriture de rapports ;
- Une bonne connaissance de la Région de Boké et de la langue locale (soussou et Poular) serait un atout.

Le/la consultant(e) doit être indépendant(e) par rapport aux institutions de formulation et de mise en œuvre du projet.

13. Propriété et confidentialité des données et des informations

Le/la consultant (e) s'engage à traiter de manière confidentielle toute la documentation, les matériels et les informations confidentielles qui y sont contenus, qui ne devront pas être diffusés à des tiers sans le consentement écrit du CECI/CBG. À l'issue de l'évaluation, tous les documents disponibles (version papier et version électronique), ainsi que tous les matériaux et données collectés au cours de l'évaluation seront retournés au CECI/CBG au plus tard avec la remise de la version finale du rapport. De même, les droits d'utilisation des outils d'évaluation, des données et des rapports produits seront transférés au CECI avant la fin du contrat d'évaluation.

14. Durée et déroulement de la mission

La durée estimée de la mission d'évaluation est de 25 jours calendaire. Il est attendu que le/la consultant(e) puisse présenter dans son rapport initial, une proposition de méthodologie détaillée incluant un plan d'exécution de la mission conformément à l'esquisse de calendrier indicatif ci-dessous :

Principales tâches	Responsable d'exécution	Durée d'exécution
1..		
Etc....		

15. Dossiers et procédures de soumission

Les consultant.e.s qualifié.e.s intéressé.es à soumissionner devront fournir un dossier complet comportant les éléments suivants :

15.1 Une lettre de motivation adressée à M. le Directeur pays CECI-Guinée ;

15.2 Le CV détaillé du Consultant

15.3 Proposition Technique :

- La compréhension des termes de référence ;
- L'approche technique développée et la méthodologie détaillée
- Le calendrier prévisionnel de la mission ;
- Les références des travaux similaires antérieurs ;
- Une déclaration sur l'honneur attestant de l'absence de conflit d'intérêt.

15.4 Proposition financière

Il s'agit du budget total TTC intégrant la répartition budgétaire selon les différentes lignes de dépenses (Honoraires, frais de transport, hébergement, et autres frais nécessaires au bon déroulement de l'évaluation).

16. Grille d'évaluation des offres

Les évaluations seront évaluées conformément à la grille suivante :

Critères d'évaluations	Score maximum
Compréhension des TDR et des buts des services à fournir 10	10
Approche méthodologique globale, approche du contrôle qualité, pertinence des outils proposés et estimation des difficultés et des enjeux rencontrés 20	30

Organisation des tâches et du temps 10	10
Expériences du Consultant	20
Offre financière	30
Total	100

Les personnes physiques ou morales intéressées et qualifiées, sont priées de soumettre leurs offres technique et financière à l'adresse suivante: hericod@ceci.ca ou en copie physique sous plis fermé à déposer à nos bureaux de Conakry sis à Nongo Contéya, Commune de Lambanyi au plus tard le 10 octobre 2025 à 12h30 avec la mention :
« offre de services de consultant pour l'évaluation finale de la phase de consolidation du PA-AGR »

Abdourahim Herico DIALLO
Directeur Pays CECI-Guinée